

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	30.11.2020	8h29		DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical		Lié à : (obligatoire) ad 20.036
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJAR)		
Contenu : Art. 2 <sup>3</sup> L'entrée en vigueur est fixée au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.		
Motivation (facultatif) : Le groupe libéral-radical souhaite par le présent amendement confirmer l'entrée en vigueur prévue pour la loi sur les jeux d'argent (LILJAR) et ses dispositions au 1 <sup>er</sup> janvier 2021.		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Béatrice Haeny		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Claude Guyot	Damien Humbert-Droz	